

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2025-2030 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES.



Préambule	4
SIGLES.....	5
CHAMP D'APPLICATION DE LA PREVENTION DES DECHETS.....	6
1. L'articulation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :	7
ETAT DES LIEUX.....	8
1. Le territoire de la CC2V.....	8
2. Un projet de territoire au travers 6 ambitions.....	9
2. Démographie.....	9
3. Tourisme	10
4. Activités économiques	10
5. Le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	12
a. Prévention des déchets	12
b. Service de pré-collecte	13
c. Service de collectes :	13
d. Synoptique des principaux flux.....	14
e. Evolution de service	14
f. Synthèse de l'évolution des quantités de DMA.....	15
g. Caractérisations des OMR :	17
6. Synthèse.....	19
LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS	20
1. Objectifs réglementaires.....	20
2. Outils de stratégies à l'échelle nationale et locale	21
3. Des enjeux multifactoriels.....	22
4. Des outils convergents : Plan Climat et Projet Alimentaire Territorial	23
PLPDMA 2025-2030.....	24
1. Objectif réglementaire : -15% de DMA	24
2. La gouvernance et l'animation du PLPDMA	25
3. Stratégie de concertation retenue pour la révision du programme de prévention des déchets pour la période 2025-2030.....	27
4. Moyens financiers et humain	29
5. Axes, projets et objectifs	29
6. Planning prévisionnel.....	31
7. Indicateurs de suivis.....	33



Perspectives	33
Annexes : FICHES ACTIONS	34



PREAMBULE

La prévention des déchets est devenue une priorité dans le contexte actuel de crise environnementale et de raréfaction des ressources naturelles. Face à l'augmentation constante de la production de déchets, et à ses impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie, il est impératif d'adopter des stratégies visant à réduire la quantité de déchets générés à la source.

Les programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), sont des outils de territoire permettant aux collectivités de mettre en place des programmes d'actions qui visent à la fois à y répondre et à proposer à ses usagers d'être au cœur des actions.

La Communauté de Communes les Deux Vallées (CC2V) poursuit sa politique de prévention des déchets avec l'élaboration de son troisième programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2025-2030.

Il s'agit d'accompagner les usagers vers des pratiques de réduction des déchets qui permettront d'atteindre l'objectif des 700Kg de déchets produits par habitant d'ici 2030, soit une réduction de 15% de la production de Déchets Ménagers et Assimilés comme le prévoit la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

Ainsi, la CC2V anime et met en place un nouveau programme d'actions s'articulant autour de trois axes forts ; leviers de réduction des déchets en adéquation avec le territoire :

Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Axe 2 : Réduire et transformer les végétaux en ressources.

Axe 3 : Augmenter la durée des vies des produits par le réemploi et la réparation.

Ce projet converge et renforce les politiques environnementales déjà en place, telles que le Projet de territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Projet Alimentaire Territorial et le Plan Local Biodiversité.

« Réduire et transformer nos déchets en ressources, mobiliser les acteurs et créer une synergie autour d'un projet commun sont les clés de réussite pour atteindre, ensemble, nos objectifs de réduction et de prévention des déchets. » J. Tassin, vice-président de la CC2V en charge de l'environnement.

SIGLES

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi.

CC2V : Communauté de Communes des Deux Vallées.

DAE : Déchets d'Activités Economiques.

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement.

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques.

DMA : Déchets Ménagers Assimilés.

DV : Déchets Verts

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

HDF : Hauts de France

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

OMA : Ordures Ménagères Assimilées.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles.

PAP : Porte À Porte.

PAT : Projet Alimentaire Territorial.

PAV : Point d'Apport Volontaire.

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.

PGPROX : Prévention et Gestion de Proximité.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

SPPGDMA : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TLC : Textiles, Linges de maison, Chaussures.



CHAMP D'APPLICATION DE LA PREVENTION DES DECHETS

La **prévention des déchets** comprend des domaines d'actions avant la gestion des déchets.



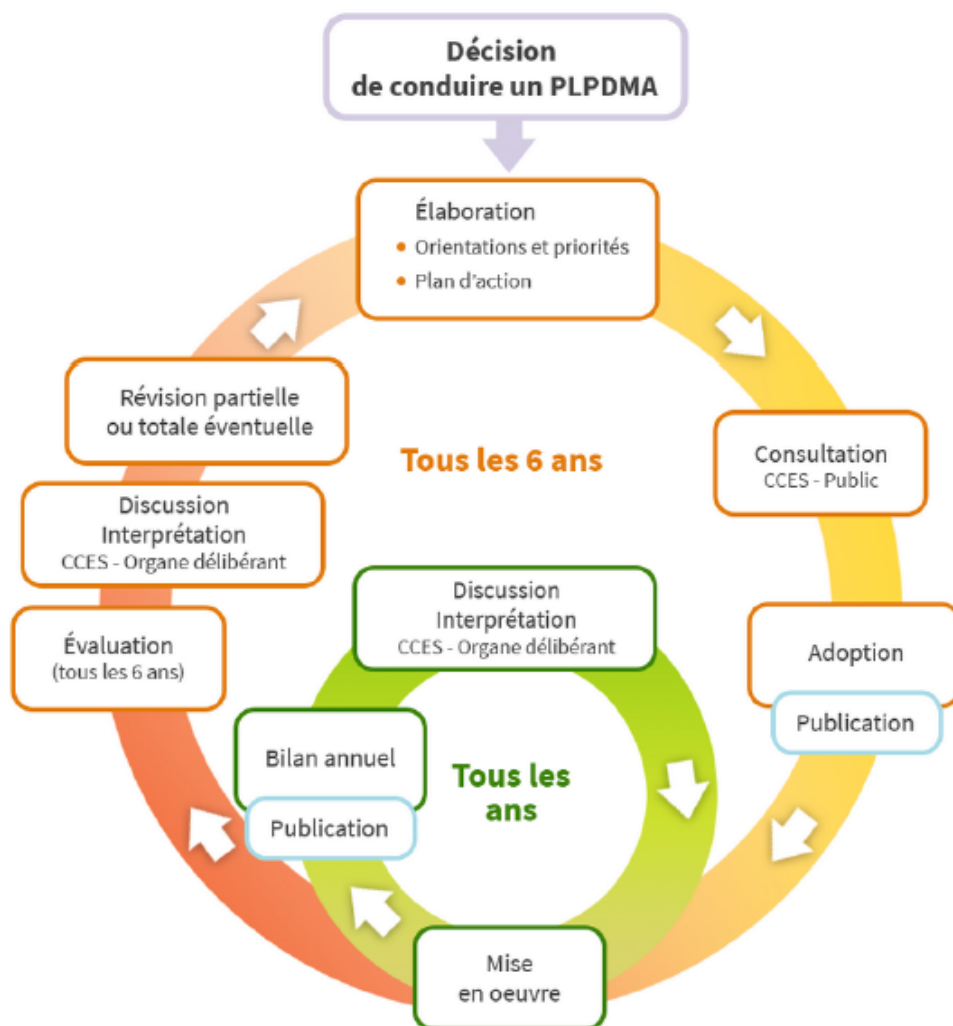
Source : PLPDMA de la Métropole de Lille



1. L'ARTICULATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) :

Le PLPDMA s'articule en plusieurs étapes conformément à la réglementation. Ces étapes sont identifiées dans le schéma ci-dessous :

Cycle d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du PLPDMA



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

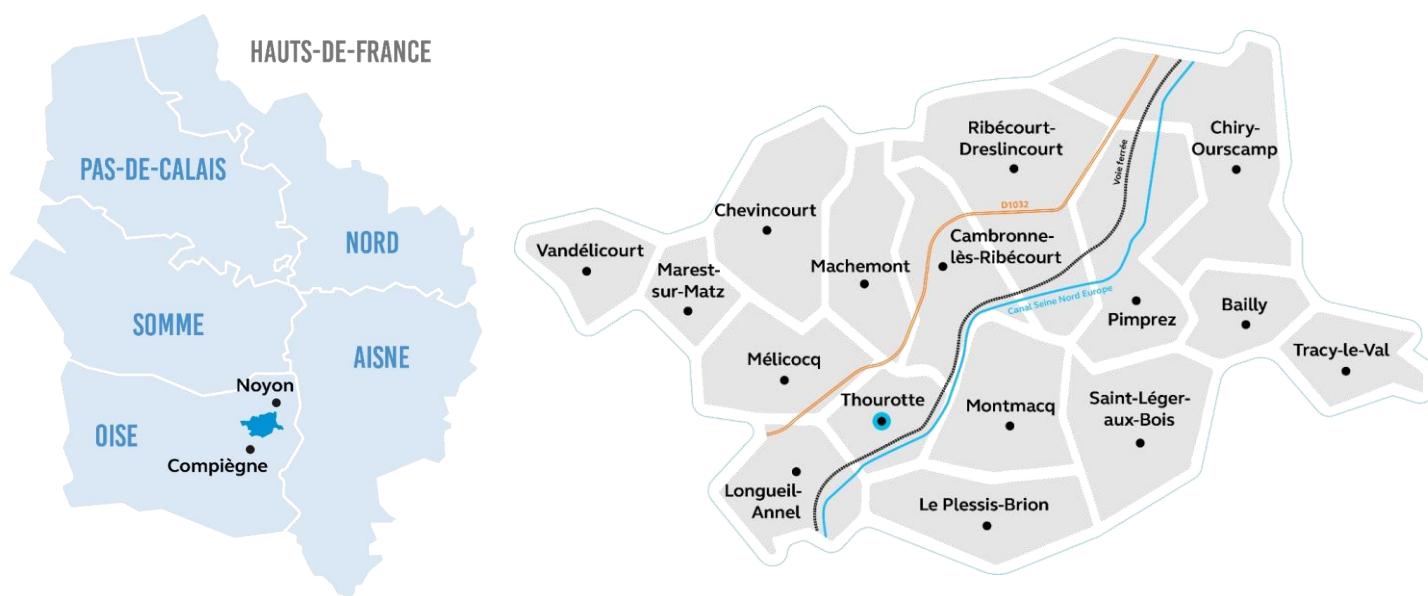
L'état des lieux qui suit constitue l'étape d'évaluation.



ETAT DES LIEUX

1. LE TERRITOIRE DE LA CC2V

La Communauté de Communes des Deux Vallées est composée de 16 communes situées en région Haut-de-France dans le département de l'Oise. La CC2V est localisée au Nord Est du département de l'Oise, à 80 km de Paris. La communauté de communes se situe entre les villes de Compiègne et de Noyon. Le territoire, composé des Vallées de l'Oise et du Matz, est bordé par l'un des plus grands massif forestier de France. Sur ce territoire, vivent plus de 23 000 habitants.



Créée en **1996** la CC2V met en commun des moyens humains et financiers autour de projets collectifs avec l'objectif de « *réussir ensemble* ». La communauté de communes contribue tout au long de l'année à **améliorer la qualité de vie des habitants** et les accompagne au quotidien à travers ses services. Toutes les décisions sont prises par le Conseil Communautaire. Celles-ci sont soumises au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.



2. UN PROJET DE TERRITOIRE AU TRAVERS 6 AMBITIONS.

Les élus de la CC2V portent un projet qui se décline au travers de six services. Le service environnement exerce ses activités sur les déchets, l'eau, la dératisation et la biodiversité.



AMÉNAGER UN TERRITOIRE
ÉQUILIBRÉ & DURABLE



FAVORISER LA TRANSITION
ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



DEVENIR EXEMPLAIRE
POUR L'ENVIRONNEMENT



SOUTENIR ET RENFORCER
LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ



METTRE EN VALEUR LES ESPACES
NATURELS & LE PATRIMOINE



ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES
COMME VECTEUR DE COHÉSION

2. DEMOGRAPHIE

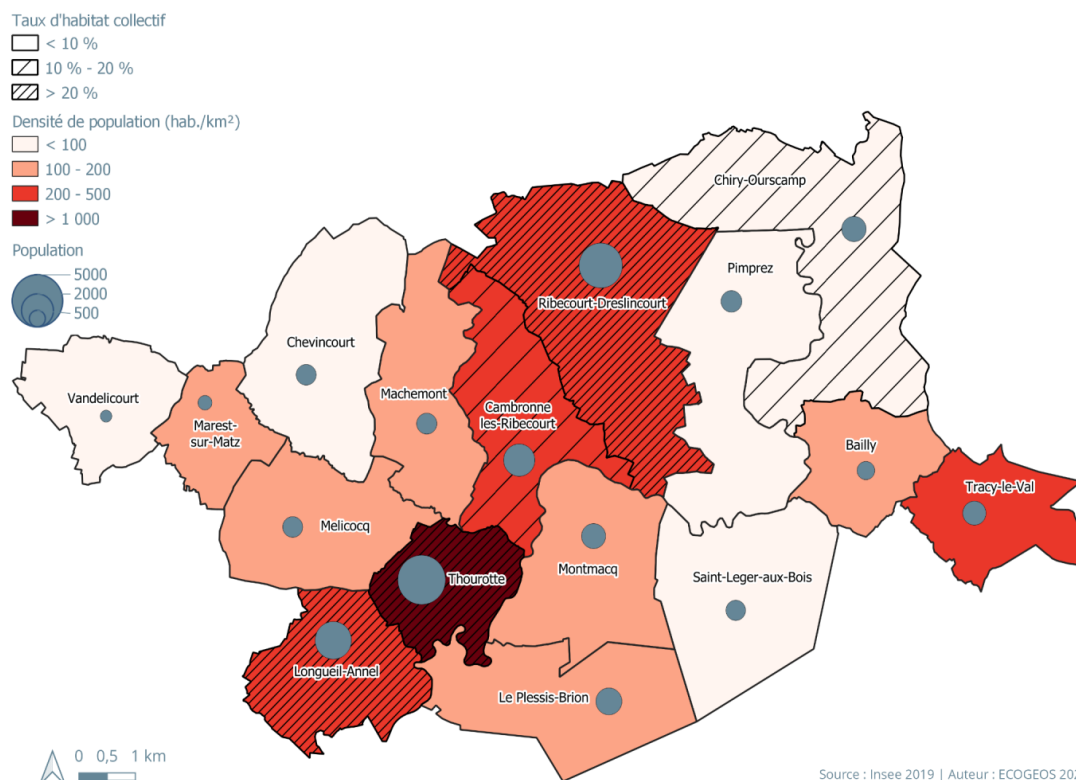
La population est assez stable, on observe cependant une baisse de 1,25 % entre 2019 et 2024. Mais avec les projets immobiliers en cours et à venir ainsi que la construction du Canal Seine Nord, l'augmentation de la population est projetée à +4% d'ici 2030. (Source : Etude Ecogéos sur le tri à la source des biodéchets).

La composition moyenne d'un foyer est de 2,3 habitants et le territoire est constitué de 18% d'habitat collectif et de 82% d'habitat individuel.

Le territoire de la CC2V est de typologie mixte à dominante urbaine (source : SINOE® déchets), avec des communes de tailles variées, allant de 267 habitants pour la plus petite (Vandélicourt) à 4 484 habitants pour la plus grande (Thourotte). Les densités de population varient de 57 à 1 024 habitants au km², la commune de Thourotte étant la plus densément peuplée. La densité moyenne est de 200 hab/km² sur l'ensemble du territoire.

76% de la population est active, dont 92% ont entre 25-54 ans. Classement par catégorie socio-professionnelles : ouvriers (32%), professions intermédiaires (24%), employés (23%), cadres (14%), artisans (6%), agriculteurs (- de 1%)





Démographie du territoire

La donnée utilisée pour cet état des lieux est basée sur la population INSEE de 2023 soit 22 644 habitants. Comme noté ci-dessus, une augmentation de la population est projetée d'ici 2030, elle sera prise en considération dans les résultats de réduction des déchets.

3. TOURISME

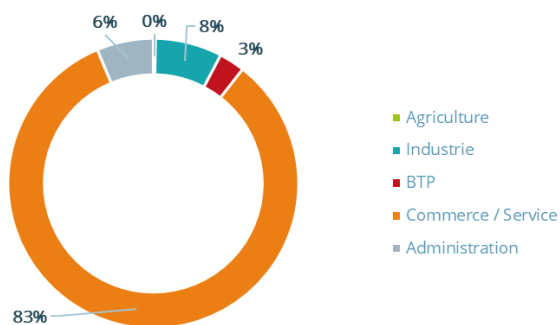
Le territoire comprend 2 % de résidences secondaires et occasionnelles, soit 157 logements, majoritairement situées à Chiry-Ourscamp, Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt. Un hôtel, deux campings et un village vacances sont également présents sur le territoire.

Le territoire de la CC2V possède peu de logements pour le tourisme, avec de faibles variations de population.

4. ACTIVITES ECONOMIQUES

Le territoire de la CC2V compte 444 établissements actifs (y compris les administrations publiques). Les commerces et les services constituent plus de 80 % des emplois sur la CC2V.



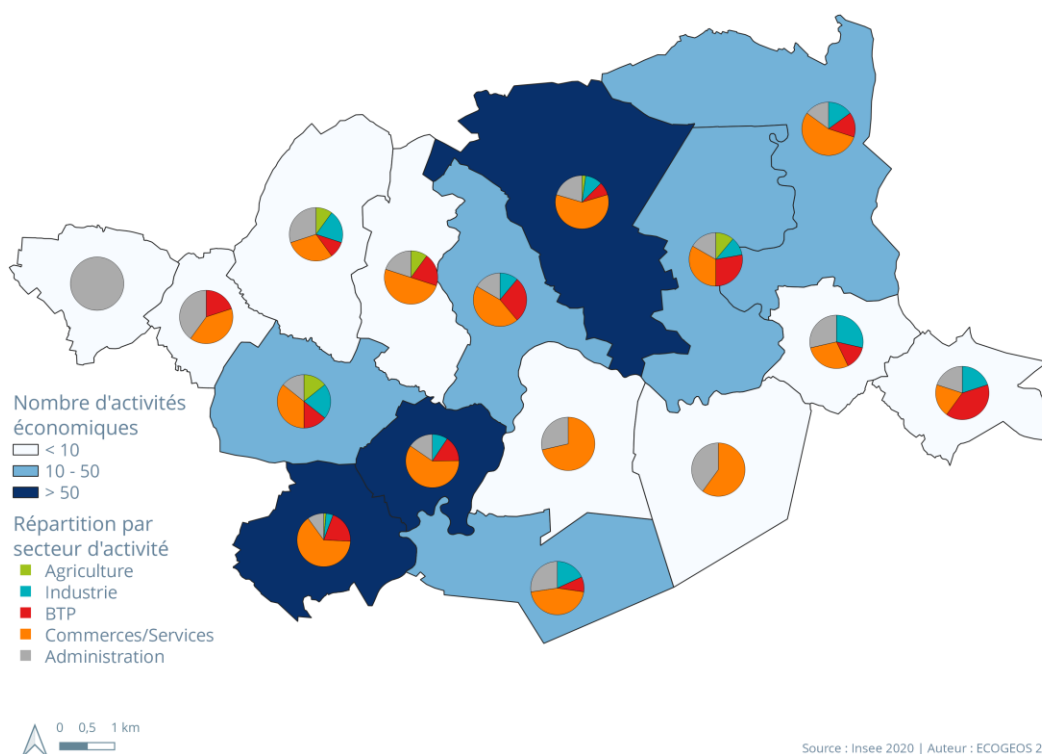


Répartition des salariés par nature des activités économiques des établissements actifs présents sur le territoire (Insee 2020). Auteur Ecogéos.

La répartition spatiale des activités économiques montre que les communes présentant le plus grand nombre d'établissements actifs (y compris l'administration publique) sont les communes suivantes :

Thourotte, regroupant 1/3 des établissements actifs du territoire (34 %) ;
 Ribécourt-Dreslincourt (20 %) ;
 Longueil-Annel (16 %) ;
 Chiry-Ourscamp (5 %) ;
 Cambronne-lès-Ribécourt (4 %) ;
 Pimprez (4 %).

Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt présentent à elles deux plus de la moitié des établissements actifs de la CC2V.



Source : Insee 2020 | Auteur : ECOGEOS 2023

Répartition spatiale des activités économiques et des administrations.



5. LE SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

a. PRÉVENTION DES DÉCHETS

La CC2V est engagée depuis plus de 10 ans dans la prévention des déchets au travers de ses PLPDMA. Les premières actions de prévention des déchets ont débuté au début des années 2000 notamment avec des ventes de composteurs à prix réduits.

Suite au premier PLPDMA (2011-2017), la CC2V s'est engagée dans un second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2019-2024. Deux objectifs ont été fixés par la collectivité :

- Une diminution de 14 % des OMA (Ordures Ménagère Assimilées) en 2024 par rapport à 2011 (soit – 50 kg/hab.).
- Une diminution de 10 % des DMA hors terre et gravats (Déchets Ménagers Assimilés) en 2024 par rapport à 2011 (soit – 81 kg/hab.).

Un programme de 46 actions réparties en 8 thématiques ont été menées de 2019 à 2024 et 90 personnes se sont mobilisées lors de 4 Commissions Consultatives d'Évaluation de Suivis (CCES).

L'objectif de réduction des OMA n'a pas été atteint, mais une réduction significative de - 11% est à noter. **Les quantités de DMA (hors terre et gravats) ont baissé de 4% depuis 2011**, ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de hausse des DMA de 4% à l'échelle nationale entre 2019 et 2021.

Aussi, il est à noter que la CC2V a une gestion différente des DMA par rapport autres collectivités départementales et régionales ce qui impacte les tonnages collectés:

- ouverture des déchetteries gratuites aux professionnels 5j/7j,
- Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets financé par le budget général,
- niveau de services élevés avec une conteneurisation des déchets verts et du verre collectés en PAP, un service des encombrants sur rendez-vous, une collecte des assimilés (Redevance Spéciale),
- récupération de flux ponctuels (déchets des péniches, communauté des gens du voyage, chantiers...).

Rapport final 2019-2024 consultable :

https://email01.active24.com/collaboration/#ticket=eJxNjEEOgyAUBU8DO1sEkbL4C6lxaWJbYnoBBH5Dmmgj1vOXpXmLeZuZF0jU6JVH4RyjCO3sf584bSuRje1tezOEsxzCYY9dDR9eDoQBcoeFmpSjJ1qWgEmqBWgaOLTl8unAdj7WN45kx3vZs.89AtdcYelzXNU36BNIIYjWIKW9rj6RuQBijpG4SMtcSRM,wDuzYydA_t&url=https%3A//email01.active24.com/teamchatapi/



Le service exerce les activités de pré-collecte, collecte et transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces derniers sont collectés en porte à porte, en point d'apport et en déchetteries.

b. SERVICE DE PRÉ-COLLECTE :

Les habitants en pavillon sont dotés de 4 types de bacs pour les collectes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les emballages et papiers, le verre et les déchets végétaux. L'habitat collectif est doté majoritairement de bacs de grosses capacités OMR, emballages et papiers et verre tout comme les professionnels et les communes.

Un service de maintenance des bacs est assuré toutes les semaines.

c. SERVICE DE COLLECTES :

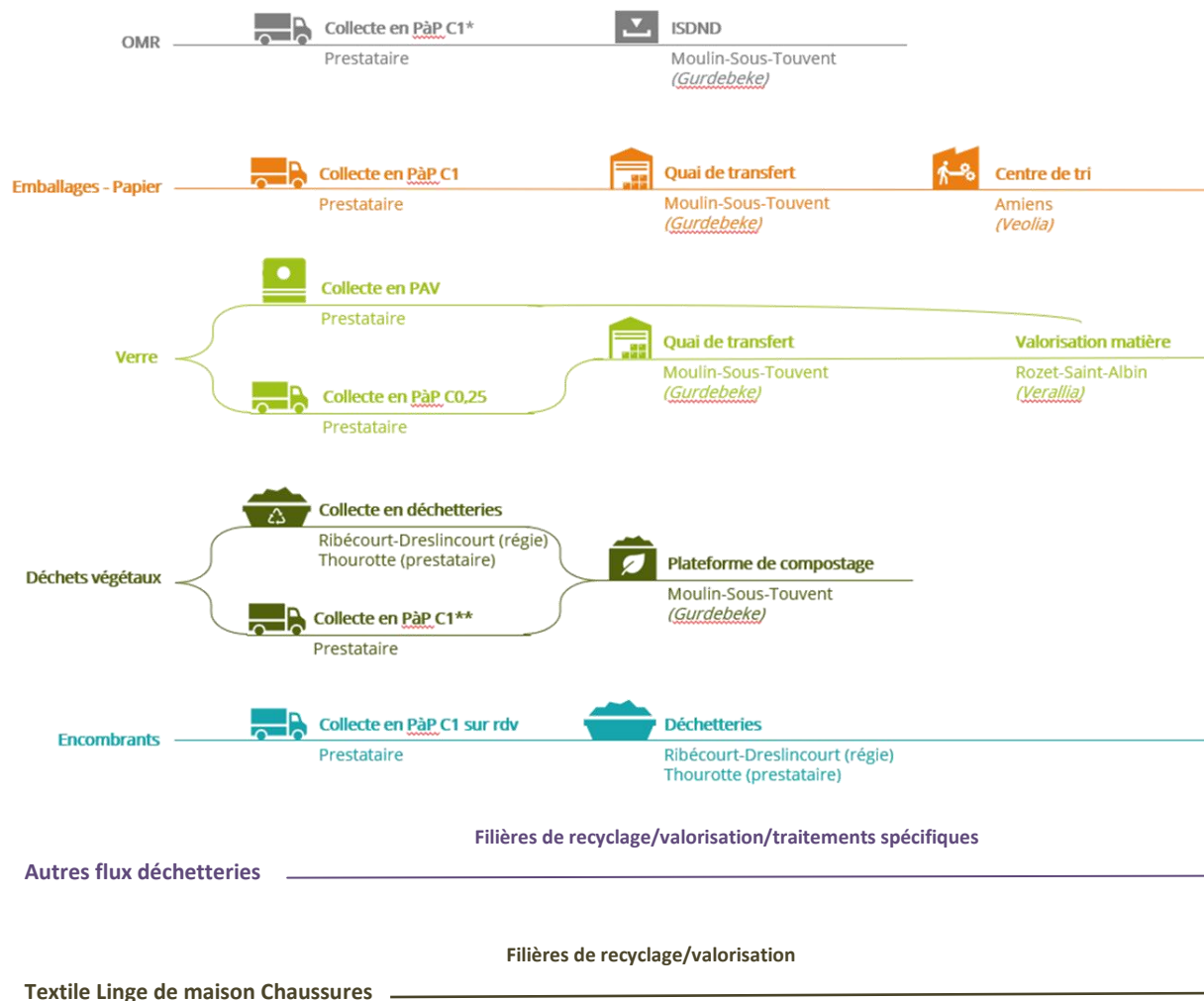
Les OMR, les emballages et papiers, le verre, les végétaux et les encombrants (sur rendez-vous) sont collectés en porte à porte. L'extension des consignes de tri concernant les emballages a été mise en place sur le territoire en 2019.

La CC2V dispose d'une quarantaine de conteneurs d'apport volontaire pour le verre, en complément de la collecte sélective en porte à porte. Une vingtaine de conteneurs destinés à la collecte des textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également répartis et collectés par Le Relais, Le Box et Ecotextile sur l'ensemble du territoire. Les emplacements des bornes à verre sont disponibles sur le site de la collectivité et ceux des bornes de collecte des TLC sur le site de Refashion.

Il y a **deux déchetteries** sur le territoire, une à Thourotte et une à Ribécourt, elles sont ouvertes **7 jours sur 7 jours aux habitants et 5 jours sur 7 jours aux professionnels** (professionnels et collectivités). **L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des usagers.**

Le service est financé par le budget général et la redevance spéciale appliquée aux professionnels. Le nombre de bénéficiaires de ce service est estimé à 400. A cela, s'ajoute les recettes industrielles et les soutiens des éco-organismes.

d. SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX FLUX



e. EVOLUTION DE SERVICE

La mise en place d'une collecte de déchets alimentaires a été actée en conseil communautaire au mois de mars 2024 afin de répondre à l'obligation de tri à la source des bio-déchets. Le démarrage de cette collecte hebdomadaire est prévu en 2026. Un bac à déchets alimentaires ainsi qu'un bio-seau et des sacs krafts seront proposés aux habitants. Les professionnels et les communes bénéficieront de ce service avec une mise à disposition également de matériels pour le tri. La collecte d'OMR sera réduite à un passage tous les 15 jours ou toutes les semaines pour les gros producteurs de déchets.



f. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DMA

Désignation	2021	2022	2023	Evolution n-2
Tonnage PAP et Verre en AV				
Ordures Ménagères Résiduelles	4 822 t	4 559 t	4 443 t	-8%
Encombrants	100* t	100* t	100* t	0%
Déchets végétaux	3 469 t	2 851 t	3 234 t	-7%
Emballages et papiers	1 756 t	1 681 t	1 627 t	-7%
Verre PAP	793 t	794 t	726 t	-8%
Verre AV	157 t	130 t	138 t	-12%
Verre	950 t	924 t	864 t	-9%
TOTAL	11 097 t	10 115 t	10 268 t	-7%
Tonnage Déchetteries				
Ferrailles	311 t	272 t	251 t	-19%
Cartons	101 t	96 t	92 t	-9%
Terres et gravats	4 621 t	4 677 t	4 556 t	-1%
Déchets végétaux	2 740 t	2 364 t	2 424 t	-12%
Tout-venant	3 942 t	3 613 t	3 755 t	-5%
DEA	409* t	439* t	475* t	16%
Pneus	27 t	31 t	42 t	56%
DDS	99 t	112 t	128 t	29%
DEEE	234* t	199* t	214* t	-9%
TOTAL	12 484 t	11 803 t	11 937 t	-4%
TLC	115 t	113 t	119 t	4%
GLOBAL DMA	23 696 t	22 031 t	22 324 t	-6%

*Estimation issue de la collecte sur rendez-vous

* Estimation de -70t de DEA et -30 t de DEEE affectés aux Encombrants

Estimation de la part des assimilés : 15% sur les OMR / 30% des apports en déchetteries.

Les ratios de collecte des déchets par habitant inclus terre et gravats

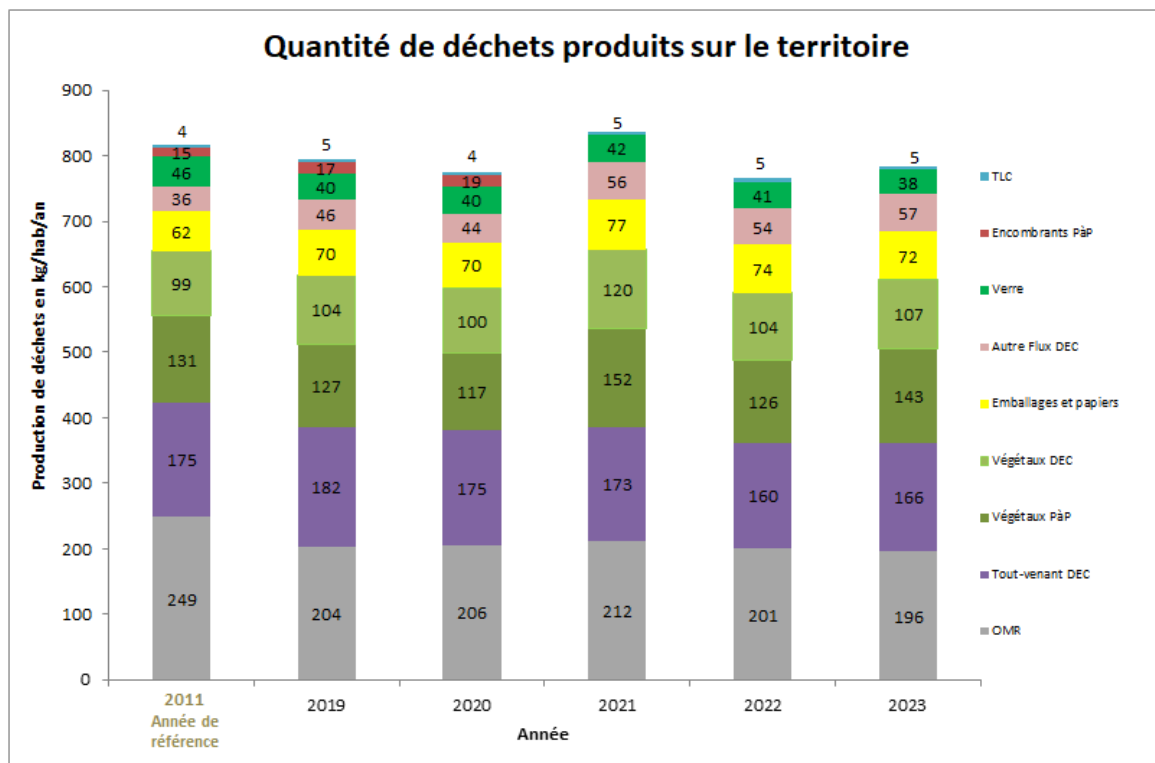
Désignation	2021	2022	2023	Evolution n-2
Population municipale	22 765	22 644	22 644	0%
Ratio de collecte (kg/hab./an)				
Ordures Ménagères Résiduelles	212	201	196	-7%
Encombrants	4	4	4	0%
Déchets végétaux (PAP)	152	126	143	-6%
Emballages et papiers (Recyclables secs hors verre)	77	74	72	-7%
Verre	42	41	38	-9%
Déchetteries	544	517*	523*	-4%
TLC	5	5	5	4%
TOTAL DMA	1 036	969	981	-5%

*-104t liées aux apports des administrés de Carlepont



En 2023, le ratio de collecte des DMA a diminué de 5% par rapport à 2021. Le niveau de service mis en place pour la collecte des déchets justifie cette valeur élevée (981kg/hab.).

La production de DMA¹ (hors terre et gravats) :



On observe une baisse des Ordures Ménagères Assimilées entre 2011 et 2023. La diminution des OMA tient à plusieurs facteurs :

- le détournement de déchets des OMR vers les emballages-papiers lié au passage en Extension de Consignes de Tri à partir de 2019 (+6% d'emballages-papiers entre 2018 et 2019 et réduction de 4 % des OMR soit un transfert d'environ 4 kg/hab.). Selon Citeo (2020), au niveau national, en moyenne 3 kg/hab. supplémentaires sont collectés grâce aux ECT² ;
- une réduction des OMR produits par les habitants, grâce à une sensibilisation à la prévention des déchets et au geste de tri.

La crise sanitaire n'a pas impacté fortement les DMA entre 2019 et 2020, néanmoins on observe un effet report sur 2021 (visible sur de nombreuses collectivités au niveau national) avec une légère augmentation des ratios d'OMA pour revenir à un niveau comparable à celui pré-crise sanitaire en 2022.

¹ Retrouver les chiffres et les évolutions plus en détails dans le rapport d'activités 2023 : <https://www.calameo.com/read/00000769558d0f230eca>

² Citeo, 2020. Rapport d'étape Extension des Consignes de Tri à tous les emballages. Disponible ici : https://bo.citeo.com/sites/default/files/2022-06/CITEO_RAPPORT%20ECT%202020.pdf



La mise en place de filières Responsabilité Elargie au Producteurs (REP) en déchetteries a permis de réduire le flux tout-venant ainsi que la collecte des encombrants sur rendez-vous.

g. Caractérisations des OMR :

Des campagnes de caractérisations sont menées tous les 2 ans, elles ont pour objectif de reconstituer à l'échelle du territoire, la composition moyenne des déchets ménagers résiduels, de mesurer l'évolution des performances, d'identifier la part de bio-déchets dont le gaspillage alimentaire.

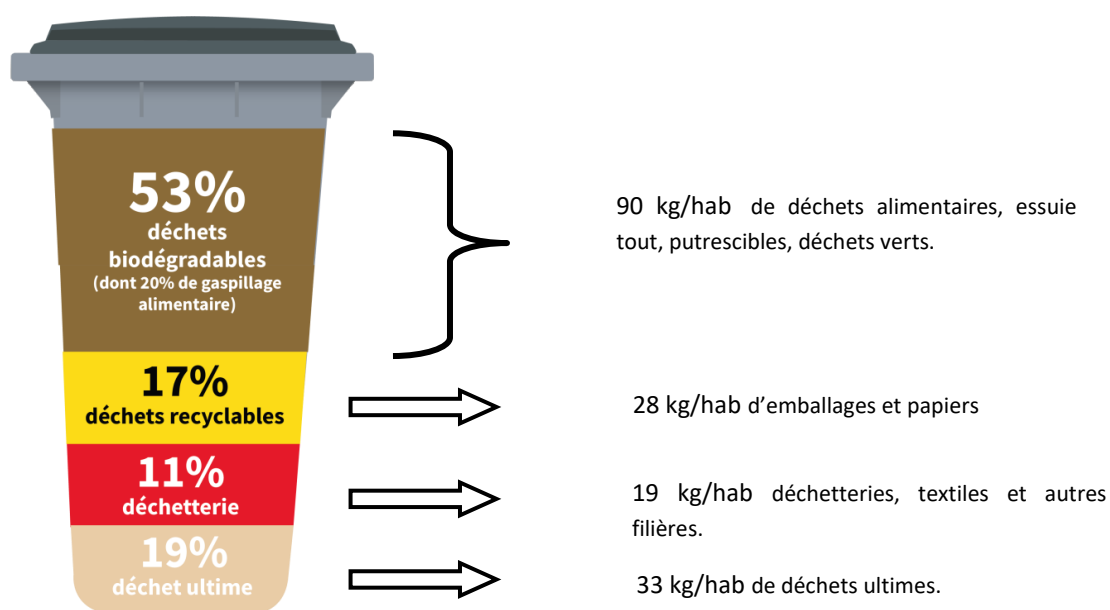
Ces caractérisations permettent aussi de connaître la part de déchets collectés sélectivement présente dans les déchets ménagers résiduels, le gisement global d'emballages, de connaître les quantités de matériaux susceptibles d'être dirigées vers des filières de traitement et de valorisation spécifiques.

Ces caractérisations sont faites uniquement sur les déchets des ménages (habitat pavillonnaire et collectif). Des échantillons sont prélevés la veille au soir avant le passage des bennes de collecte, ainsi les déchets sont collectés non compactés.

La dernière caractérisation a été faite en avril 2024, la part d'objets ré-employable a été identifiée afin d'apporter des données exploitables pour ce présent état des lieux.



Constitution d'un bac OMR issue des caractérisations 2024 : 170 kg/hab



Part du gaspillage alimentaire dans les OMR :

Sur 70Kg de déchets alimentaires : **35 kg/hab** de gaspillage alimentaire : habitat individuel: 32kg/hab - habitat collectif: 46 kg/hab

Dont 7kg/hab d'aliments non déballés : habitat individuel: 5 kg/hab – habitat collectif: 16kg/hab

Le potentiel d'évitement des déchets alimentaires est fort. Grâce à ces données, le potentiel de réduction des déchets alimentaires au regard d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire a pu être évalué.

Part des textiles sanitaires dans les OMR : **3,8 kg/hab.**

Parts des objets pouvant faire l'objet d'une seconde vie : **3,8kg/hab.**



6. SYNTHÈSE

L'analyse des données issues de l'état des lieux permet d'aboutir à la matrice Atouts/ Faiblesses (axe interne) et Opportunités/Menaces (axe externe), présentée ci-après :

ATOUTS

Un PLPDMA bien identifié.
Un réseau d'acteurs mobilisés.
Des actions pérennes et qualitatives.
Une expérience reconnue en matière de prévention pour la collectivité.

FAIBLESSES

Ratio de DMA élevé.
Pas de levier financier de réduction de déchets mise à part la Redevance Spéciale.
Conditions d'accès aux déchetteries favorables aux professionnels.

OPPORTUNITÉS

Un contexte réglementaire et des projets convergents.
Un nouveau programme d'actions à construire.

MENACES

Augmentation des coûts de SPPGDMA (TGAP, fonctionnement, énergie, matières premières).
Facteurs extérieurs (Covid, producteurs ponctuels difficiles à identifier, météo).



LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

1. OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi « AGECE »)

Le texte prévoit des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage.

Les mesures phares sont les suivantes :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010.**
- **Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 %** par rapport à son niveau de 2015³ dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040.
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage.
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles.
- Fin de l'élimination des invendus.
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire.
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année.
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité.
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées.
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment.

³ Le taux de gaspillage alimentaire n'est pas toujours identifiable à cette date-ci, à la CC2V les premières caractérisations d'OMR identifiant la part de gaspillage alimentaire date de 2029. Il s'agit donc de se référer à une moyenne nationale selon l'étude de l'Ademe de 2016, soit 150Kg/hab/an.



Ordonnance du 29 juillet 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi « AGECE » du 10 février 2020 et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. Seront retenus:

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.
- Séparation à la source des bio-déchets d'ici 2024.
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

2. OUTILS DE STRATEGIES A L'ECHELLE NATIONALE ET LOCALE

- **Plans nationaux de prévention des déchets** : La France a élaboré plusieurs plans nationaux, tels que le Plan national de prévention des déchets (PNPD), qui définit des actions concrètes pour réduire la production de déchets.
- **Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD)** : Cette stratégie met en avant la prévention des déchets comme un axe prioritaire et prévoit des mesures pour encourager la réduction à la source.
- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et Programme Régional de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés⁴**:

Les objectifs de prévention à 6 et 12 ans retenus pour la région Hauts-de-France déclinent les objectifs nationaux de la loi TECV et s'inscrivent dans la dynamique de la « feuille de route nationale économie circulaire » du 24 avril 2018. Ont également été intégrés les trois chantiers majeurs qui vont influencer la gestion des déchets issus du BTP en Hauts- de-France (Canal Seine-Nord Europe, Mageo, Grand Paris).

Les objectifs sont les suivants :

Concernant les DMA :

-d'ici 2031, une diminution de la production de déchets de 83kg/hab par rapport à 2010 ;

Concernant les DAE :

Jusqu'en 2031, maintenir la trajectoire de prévention des DEA (hors BTP) pour garder le cap d'une production annuelle de 6,3 millions de tonnes, 1,35 millions de tonnes évitée sur la durée du PRPGD.

⁴ Consultable : <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet-modifie/>



Concernant les biodéchets (professionnels et particuliers):

- d'ici à 2031, diminuer de 500 000 tonnes la production de déchets, par rapport à 2015, principalement par le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- d'ici 2025, généraliser le tri à la source des bio-déchets.

Concernant les déchets du BTP : des objectifs sont fixés mais ce flux n'a pas été identifié par la CC2V.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie régionale s'attache à :

- Renforcer l'exemplarité des autorités publiques ;
- Promouvoir les modes de production et de distribution prévenant les déchets, en quantité et nocivité, (écoconception, choix des matières, etc.), une consommation responsable (prévention aval des déchets, allongement de la durée de vie des produits, réemploi, réutilisation, etc.) ;
- Renforcer la recherche et l'innovation au service de la prévention.

3. DES ENJEUX MULTIFACTORIELS

La réduction des déchets est un enjeu complexe qui s'inscrit dans un cadre multidimensionnel, alliant des aspects environnementaux, économiques, sociaux et réglementaires. Elle nécessite des actions conjointes à tous les niveaux, que ce soit au sein des collectivités, des entreprises ou des individus.

Enjeu environnementaux :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : La décomposition des déchets au sein des centres d'enfouissement produit des gaz à effet de serre, comme le méthane. En réduisant les déchets, on diminue également ces émissions, en réduisant également le transport des déchets.

Conservation des ressources naturelles : De nombreux déchets proviennent de l'extraction de ressources naturelles. Réduire la production de déchets encourage une utilisation plus responsable de ces ressources.

Protection de la biodiversité : La gestion des déchets, en particulier les déchets plastiques, ont un impact significatif sur la faune et la flore. La réduction des déchets permet de diminuer le risque de pollution des écosystèmes. De plus, en favorisant la transformation du végétal en ressource vers un retour au sol, cela participe à une meilleure qualité des sols.

Enjeux sociaux :

Sensibilisation et éducation : La réduction des déchets nécessite une prise de conscience collective de façon à modifier les comportements et les pratiques vers plus de sobriété.



Engagement communautaire : La participation citoyenne est fondamentale pour mettre en œuvre des initiatives de réduction des déchets. Cela renforce le lien social et la cohésion communautaire. Les acteurs-relais sont essentiels à la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets : usagers, élus, professionnels, acteurs associatifs contribuent à cet engagement communautaire.

4. DES OUTILS CONVERGENTS : PLAN CLIMAT ET PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Pays des Sources et Vallées anime et coordonne le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Projet Alimentaire (PAT) à l'échelle de trois collectivités. **Ces deux outils sont des programmes convergents avec le programme de prévention des déchets.**

Le Pays Source et Vallées rayonne à l'échelle de trois Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 : c'est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie à l'échelle locale. Le territoire a réalisé un diagnostic en 2018. A partir de ce diagnostic et des objectifs régionaux du SRADDET⁵, il s'est fixé ses propres objectifs de réduction de ses consommations énergétiques, des gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables à horizon 2030.

Le PCAET se décline en six objectifs stratégiques et un objectif stratégique transversal dans lequel des actions sont menées au travers du programme de prévention. Il s'agit de « Sensibiliser pour amener un changement des comportements.

Le Projet Alimentaire Territorial 2025-2029 labellisé niveau 2: Le territoire offre un potentiel de production. Néanmoins la consommation alimentaire sur le territoire est assez délocalisée. Le PAT vise donc à relocaliser l'alimentation en développant les cultures maraichères et le circuit court. Aussi, il a pour but de faciliter l'accès à l'alimentation de qualité aux publics scolaires via les restaurations collectives, et aux publics précaires à travers les structures sociales du territoire.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent en 4 axes :

- 1- Diversifier et améliorer de la production agricole.
- 2- Favoriser la rencontre entre l'offre et la demande en produit locaux de qualité.
- 3- Favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et locale pour les adultes précaires et dépendants.
- 4- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les actions menées au travers du programme de prévention contribuent à répondre aux objectifs de ces deux outils de territoire au travers d'actions telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des circuits courts et la sensibilisation pour amener un changement des comportements. Le Pays Sources et Vallées est un partenaire du programme.

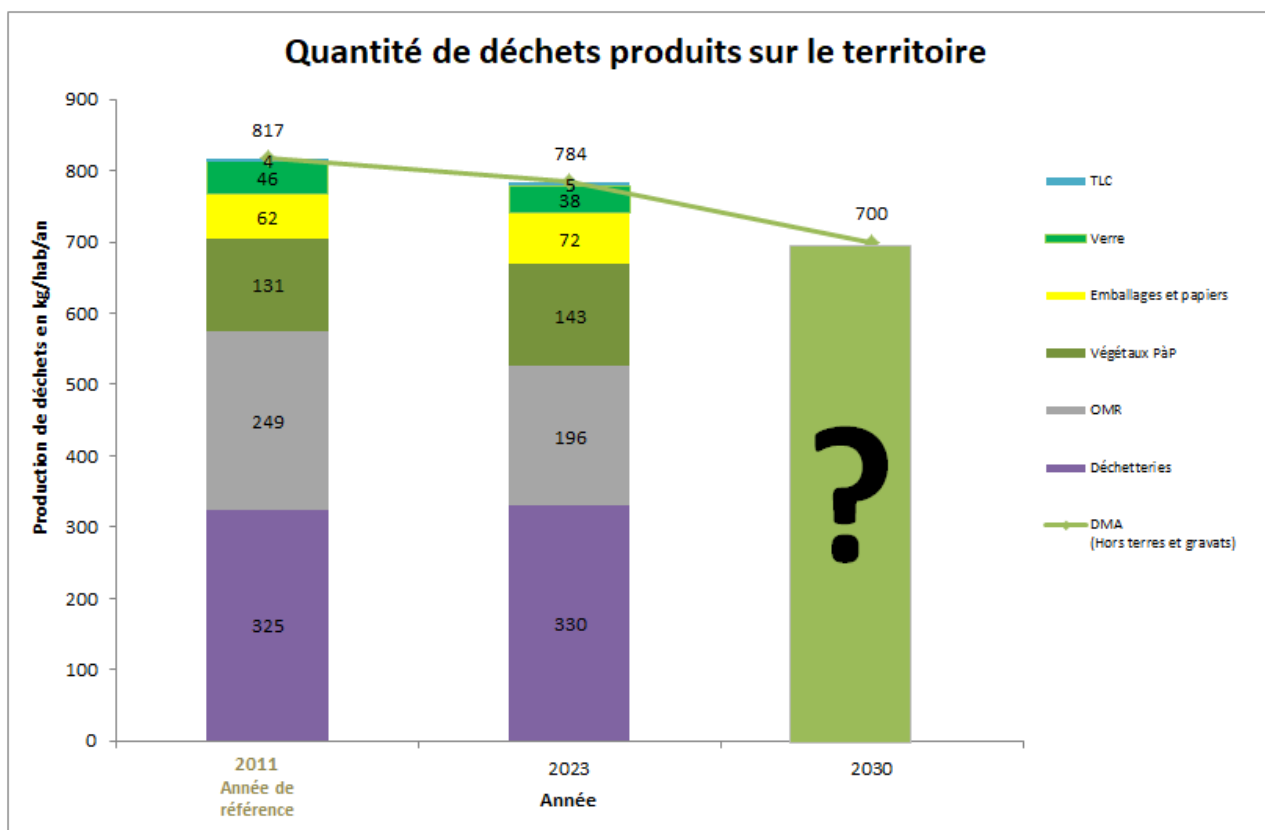
⁵ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



PLPDMA 2025-2030

1. OBJECTIF REGLEMENTAIRE : -15% DE DMA

L'année 2010 n'est pas représentative pour la CC2V (plusieurs arrêts de la collecte liés aux intempéries), c'est pourquoi c'est l'année 2011 qui est retenue comme année de référence pour la collectivité. Il s'agit donc de tendre vers les 700Kg/hab d'ici 2030.



2. LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

L'animation : l'équipe projet

L'équipe projet élabore, met en oeuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA. Elle est composée :

- du vice-président à l'environnement,
- du responsable du service environnement,
- de l'animatrice prévention des déchets.

De façon plus détaillée, les missions de l'équipe projet sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

La gouvernance : La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

En 2024, un panel de représentants de différents collèges se sont réunis pour établir le projet d'actions 2025-2030.

Présidence	Vice-président en charge de l'environnement
Collège « Elus locaux »	16 élus-ues à l'environnement
Collège « organismes publics et autres collectivités ».	Des représentants-tes de l'Ademe, la région HDF, le département de l'Oise, collèges et lycées du territoire, communes.



Collège « associations et représentation de la société civile »	Ressourcerie l'Anthurium, Recyclerie du Pays Noyonnais, En savoir plus, Réseau Compost Citoyen HDF, UFC que choisir.
Collège organismes professionnels	Des représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, des représentants des bailleurs sociaux.

Pour le renouvellement du PLPDMA sur la période 2025-2030, cette instance s'est réunie en 2024 lors d'une réunion de lancement (18 participants) et d'ateliers thématiques (30 participants).

En amont des ateliers, une enquête a été diffusée pour évaluer les actions déjà menées et connaître les attentes des acteurs.

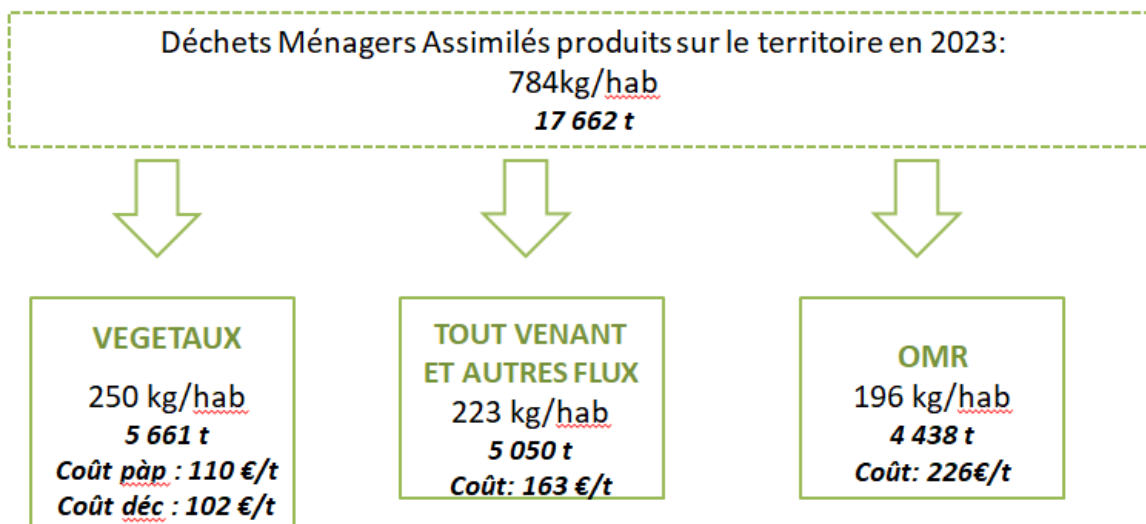
Le projet a été présenté en commission Environnement fin 2024 par l'équipe projet, un classement a été fait des actions prioritaires à étudier et trois scénarios ont été présentés (scénarios avec projection de réduction et budget prévisionnel).

Une consultation du public a été menée du 6 février au 16 mars 2025 (11 consultations). Aucune remarque particulière n'a été enregistrée.



3. STRATEGIE DE CONCERTATION RETENUE POUR LA REVISION DU PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS POUR LA PERIODE 2025-2030.

Présentation des flux de déchets prépondérants, de façon à cibler des actions en conséquence.



→ 86% du gisement global

Trois **axes de travail** sont identifiés pour tendre vers l'objectif des -15% de DMA produits sur le territoire.



Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire pour réduire le flux OMR.

A noter qu'une collecte des déchets alimentaires débutera en 2026, la réduction de ce flux permettra d'optimiser les coûts de collecte et de valorisation.

Les caractérisations menées en avril 2024 sur les OMR, montrent que la part de gaspillage alimentaire s'élève à 20% sur un gisement de 53% de déchets biodégradables.



Axe 2 Réduire et transformer les végétaux en ressources.

Le flux végétaux représente 32% du gisement DMA. Des audits en déchetteries ont montré que les principaux déchets déposés sont des branchages et des tontes. Cette tendance devra être vérifiée lors de nouveaux audits sur l'année 2025.





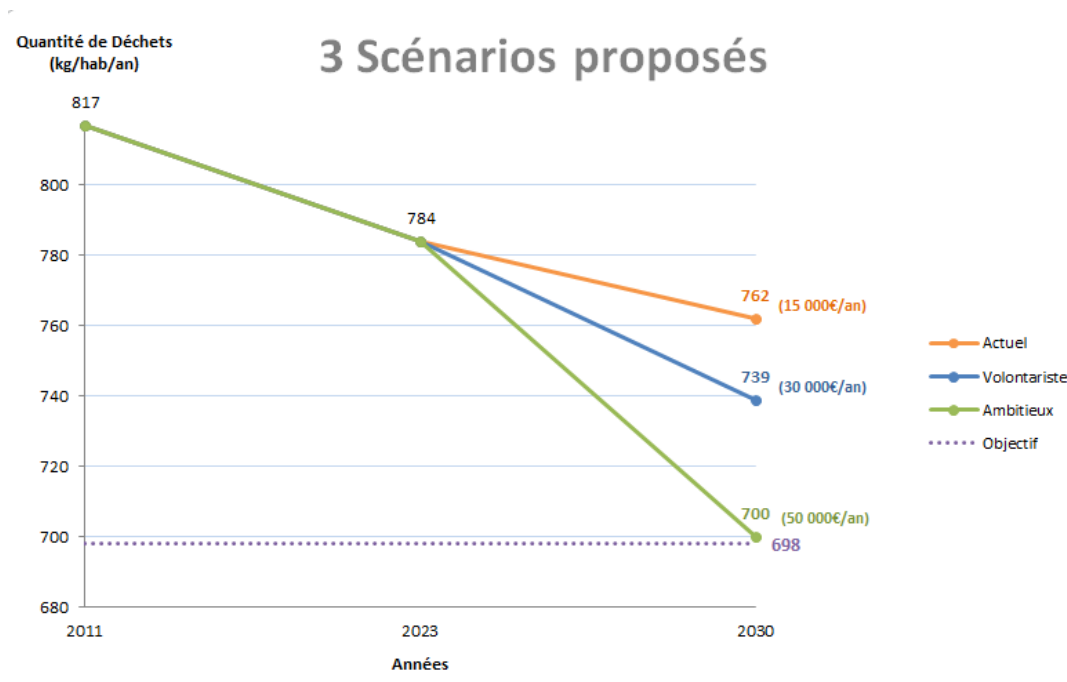
Axe 3 Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation

Un des objectifs au travers cet axe est de réduire les flux tout venant, mobilier et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E). Des audits en déchetteries ont montré qu'une benne de mobilier est constituée à 53% de matelas, meubles et partie de meubles dont 60% de ces dépôts sont ré-employables. Cette tendance devra être vérifiée lors de nouveaux audits sur l'année 2025. Concernant la benne tout-venant, elle est constituée à 87% de chutes de chantier dont 11% sont ré-employables.

Les thèmes « exemplarité des collectivités en matière de prévention », « sensibiliser les publics et communication », « Favoriser la consommation responsable » et « Réduire les déchets d'entreprises », seront des axes transversaux à ces 3 axes.

Suite aux ateliers thématiques, des propositions d'actions ont été faites.

Dans le but d'apporter une clé de lecture et de proposer un projet d'actions répondant aux objectifs de réduction, les actions ont été associées à un potentiel d'évitements et à des objectifs quantitatifs (fréquence, nombre de cibles). Ainsi 3 scénarios ont pu être proposés.



Le choix budgétaire s'est orienté vers un **scénario volontariste** plutôt qu'ambitieux au vu du contexte budgétaire national de 2025.



4. MOYENS FINANCIERS ET HUMAIN

Moyenne du budget prévisionnel annuel consacrée à la prévention (hors charges salariales) : 30 000 euros, soit le double du budget actuel.

Prévisionnel ratio habitant d'ici 2030 : 739 kg/hab.

Nombre d'ETP en 2025 : 1,2

Nombre d'ETP à partir de 2026-2027 : 1,5

5. AXES, PROJETS ET OBJECTIFS

Axe1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire= 9 actions

Projets :

1-1 Sensibiliser au gaspillage alimentaire et accompagner au changement de comportements.

1-2 Promouvoir une alimentation durable.

1-3 Accompagner la restauration collective et les professionnels pour réduire le gaspillage alimentaire.

Objectifs : Sensibiliser les usagers et provoquer une prise de conscience et un changement de pratiques. Proposer des outils pour réduire le gaspillage alimentaire. Intéresser les usagers et les acteurs à cette thématique. Créer un réseau d'acteurs. Réduire le gaspillage alimentaire de 50% et les tonnages des déchets alimentaires.

Axe 2 : Réduire et transformer les végétaux en ressources= 10 actions

Projets :

2-1 Sensibiliser à la gestion intégrée des espaces verts et accompagner au changement de comportements.

2-2 Soutenir la gestion de proximité des biodéchets.

2-3 Proposer un nouveau service aux usagers.

Objectifs : Sensibiliser les usagers et provoquer une prise de conscience et un changement de pratiques. Proposer des outils pour des pratiques du zéro déchet vert. Intéresser les usagers et les acteurs à cette thématique. Créer un réseau d'acteurs. Favoriser un retour au sol et participer à améliorer la qualité des sols.



Axe 3 : Augmenter la durée de vie d'un produit par la réparation et le réemploi = 9 actions

Projets :

- 3-1 Promouvoir le réemploi et la réparation.
- 3-2 Sensibiliser au réemploi et à la réparation et accompagner au changement de comportement.
- 3-3 Promouvoir l'achat responsable.

Objectifs : Sensibiliser les usagers et provoquer une prise de conscience et un changement de pratiques. Créer du lien social. Faire connaître les acteurs du réemploi et de la réparation. Créer un réseau d'acteurs. Proposer un service de réemploi aux usagers. Promouvoir une économie circulaire.

Axe 4 : Actions transversales

Projets :

- 4-1 Proposer des animations scolaires, périscolaires et tout public sur la prévention et gestion des déchets.
- 4-2 : Exemplarité de la collectivité et des communes.

Objectifs : Sensibiliser les publics à la prévention et à la gestion des déchets. Généraliser les gestes de réduction des déchets et le geste de tri en milieu scolaire et extra-scolaire. Développer l'éco-citoyenneté. Mettre en place des actions exemplaires et les valoriser.

Axe 5 : Gouvernance et animation du PLPDMA

Projets :

- 5-1 Mobiliser les partenaires, créer un réseau d'acteurs-relais et faire connaître le PLPDMA.
- 5-2 Organiser et suivre la gouvernance.
- 5-3 Participer aux réunions réseaux et améliorer les connaissances.

Objectifs : Faire connaître le programme de prévention. Créer une dynamique de territoire autour des axes prioritaires.

6. PLANNING PREVISIONNEL

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire						
1-1 Sensibiliser au gaspillage alimentaire et accompagner au changement des comportements						
Création et diffusion de supports de communication						
Organisation d'un évènement anti gaspi						
Mise en place d'ateliers de cuisine et de conservation						
Kit pratique zéro gaspi						
Famille zéro gaspi: foyer témoin qui s'engage à réduire le gaspillage alimentaire sur un temps donné. Ces foyers sont accompagnés, elles deviennent des ambassadrices de la lutte contre le gaspillage alimentaire.						
1-2 Promouvoir une alimentation durable						
Organisation d'un évènement sur l'éducation au goût						
Promotion des circuits-courts						
1-3 Accompagner la restauration collective et les professionnels pour réduire le gaspillage alimentaire						
Diagnostic gaspillage alimentaire et plan d'actions en restauration collective						
Axe 2: Réduire et transformer les végétaux en ressources						
Améliorer les connaissances : identification des freins à la gestion intégrée des espaces verts						
2-1 Sensibiliser à la gestion intégrée des espaces verts et accompagner au changement des comportements.						
Participation aux événements nationaux: Tous au compost, fête du sol vivant, fête des jardins.						
Mise en place d'ateliers: paillage, fabrication d'une haie sèche, compostage... Ateliers « Transforme tes déchets en ressources »						
Diffusions de tutoriels-vidéos						
Aide à l'achat de kit mulching ou de tondeuse mulching						
Famille zéro déchet vert: foyer témoin qui s'engage à transformer leurs déchets verts en ressources et à ne plus utiliser les services de collectes sur un temps donné.						
Animation du réseau gestion durable des espaces verts						



	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2-2 Soutenir la gestion de proximité des biodéchets						
Vente de composteurs à prix réduit						
Promotion et accompagnement à la mise en place de plateforme de compostage à destination des communes						
2-3 Proposer un nouveau service aux usagers						
Mise en place d'un service de broyage à domicile						
Axe 3 Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation						
Améliorer les connaissances : Audit /diagnostic encombrants habitat collectif, audit déchetteries, part réemploi dans les encombrants.						
Communication sur la réparation et le réemploi						
3-1 Promouvoir le réemploi						
Collectes pérennes en déchetteries pour le réemploi						
Collectes de fin de brocantes pour les Recycleries						
Mise en place de boîte à dons au sein des communes volontaires						
Organisation de gratiférias						
3-2 Promouvoir la réparation						
Mise en place de Repair-café						
Promotion des réparateurs agréés du territoire (bonus réparation)						
3-3 Promouvoir l'achat responsable						
Aide à l'achat pour de produits réutilisables						
Axe 4 Actions transversales						
Animations scolaires, périscolaires et grand publics						
Exemplarité de la CC2V: mise en place d'une consommation locale et bio, diagnostic gaspillage alimentaire, gestion intégrée des espaces verts...						
Exemplarité des communes: gestion intégrée des espaces verts, diagnostic et plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire... (cf fiches actions diagnostic gaspillage alimentaire et Promotion et accompagnement à la mise en place de plateforme de compostage à destination des communes)						
Axe 5 Gouvernance et animation du PLPDMA						
Ateliers de sensibilisation et groupe de travail thématique						
Commission Consultative d'Evaluations et de Suivis						



7. INDICATEURS DE SUIVIS

	2023	→	2030
DMA hors gravat	784	→	700
Ratio/habitant			
2 Déchetteries	330	→	?
OMR	196	→	?
Végétaux (PAP)	143	→	?
Recyclables papier et emballages	72	→	?
Verre (PAP et PAV)	38	→	?
Textiles et Linge de Maison	5	→	?

Des indicateurs spécifiques pour chaque fiche action ont été détaillés.

PERSPECTIVES

Ce programme d'actions pourra évoluer en fonction des opportunités, d'éventuels besoins, des nouveaux partenariats, d'évolution de gouvernance et ou de budget. Il s'agira de garder pour objectif les 700kg/hab de DMA produits. Une évaluation à mi-parcours en 2027 sera organisée avec les différents collèges et l'équipe projet.

ANNEXES : FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont renseignées à l'aide de l'outil « Territoire en transitions », outil créé par l'ADEME en partenariat avec beta.gouv.

Cet outil est un espace de travail personnel et collaboratif : suivi du plan d'actions et des indicateurs, mutualisation des indicateurs entre programmes (plan climat par exemple), échanges et retours d'expériences entre collectivités

Les partenaires indiqués dans les fiches actions sont des partenaires potentiels.

Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

[Fiche action 1 : création et diffusion de supports de communication](#)

[Fiche action 2: Organisation d'un évènement anti-gaspi](#)

[Fiche action 3: Mise en place d'ateliers de cuisine](#)

[Fiche action 4 : Diffusion d'un kit zéro gaspi](#)

[Fiche action 5 : Famille zéro-gaspi](#)

[Fiche action 6 : Organisation d'un évènement sur l'alimentation/éducation au goût](#)

[Fiche action 7: Promotion des circuits-courts](#)

[Fiche action 8 : Mise en place de diagnostic de gaspillage alimentaire en restauration collective](#)

Axe 2 Réduire et transformer les végétaux en ressources

[Fiche action 1 : Améliorer les connaissances](#)

[Fiche action 2 : Participation aux événements nationaux](#)

[Fiche action 3 : Mise en place d'ateliers Transformation des végétaux en ressources](#)

[Fiche action 4 : Diffusion de tutoriels-vidéos](#)

[Fiche action 5 : Aide à l'achat de kit mulching ou de tondeuse mulching](#)

[Fiche action 6 : Famille zéro déchet vert](#)

[Fiche action 7 : Animation du réseau gestion durable des espaces verts](#)



[Fiche action 8 : Vente de composteurs à prix réduits](#)

[Fiche action 9 : Promotion et accompagnement à la mise en place de plateforme de compostage communal](#)

[Fiche action 10 : Mise en place d'un service de broyage à domicile](#)

Axe 3 Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation

[Fiche action 1 : Améliorer les connaissances](#)

[Fiche action 2 : Communication sur la réparation et le réemploi](#)

[Fiche action 3 : Collecte pérennes en déchetteries pour le réemploi](#)

[Fiche action 4 : Collectes de fin de brocantes pour les Recycleries](#)

[Fiche action 5 : Mise en place de boîtes à dons](#)

[Fiche action 6 : Organisation de gratiférias](#)

[Fiche action 7: Mise en place de Repair-café](#)

[Fiche action 8 : Promotion des réparateurs agréés du territoire \(bonus réparation\)](#)

[Fiche action 9 : Aide à l'achat de produits réutilisables](#)

Axe 4 Actions transversales

[Fiche action 1 : Animation scolaires, périscolaires, tout public](#)

[Fiche action 2 : Exemplarité à la CC2V](#)

Axe 5 : Gouvernance et animation du PLPDMA

[Fiche action 1 : Ateliers de sensibilisation et groupe de travail thématique](#)

[Fiche action 2 : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivis](#)